

DÉCISION N° 2022-138 J

(abroge la décision n°2021-229J en date du 8 octobre 2021)

Objet: Décision portant délégation de signature de M^{me} Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, à M^{me} Céline Penot, responsable du pôle recrutement au sein de la direction des ressources humaines à compter du 16 août 2022.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame Valérie Cabuil, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille et chancelière des universités, portant nomination de M^{me} Claire Rossi aux fonctions d'administratrice provisoire de l'UTC à compter du 16 août 2022,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Mme Céline Penot à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences en matière de ressources humaines :

1. les convocations individuelles des candidats aux concours organisés par l'établissement,
2. les réponses positives aux ATER,
3. les réponses négatives aux candidats aux concours d'enseignants-chercheurs,
4. les réponses négatives aux candidats pour les autres postes.

Article 2 : absence ou empêchement

Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, Jean Pieri, directeur général des services de l'UTC et Lydia Vignolle-Dupré, directrice des ressources humaines, peuvent intervenir à tout moment pour signer tous les actes, documents et décisions concernés par la présente délégation de signature.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 16 août 2022 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction des ressources humaines.

Service des
affaires générales et juridiques
☎ 03-44-23-73-76
✉ sagj@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Article 5 :

Le directeur général des services de l'UTC est chargé de l'exécution de la présente décision.

L'administratrice provisoire de l'UTC,

Claire Rossi

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'R' followed by a vertical line.

Original : *service des affaires générales et juridiques*
Copies : *service/département/direction concerné(e)s*
direction des affaires financières
agent comptable
intéressés
rectorat
Diffusion : *rubrique « actes réglementaires »*